Image not found or type unknown

dommages immobiliers suite à effraction

Par **bacoura**, le **17/11/2011** à **01:33**

Bonjour,

J'ai été victime d'un vol avec effraction et dégradation immobilière.
je suis assuré contre le vol.

Mon propriétaire n'est pas assuré. questions:
1/ Est que mon assureur a le droit de refuser de prendre en charge les dommages immobiliers liés à l'effraction?
2/Est ce que la convention d'indemnisation des dommages immobiliers s'applique ?
3/Que se passerait-il si mon propriétaire est assuré ?

Je vous remercie par avance de votre réponse

Cordialement,

Mariam

Par **Domil**, le **17/11/2011** à **01:42**

[citation]1/ Est que mon assureur a le droit de refuser de prendre en charge les dommages immobiliers liés à l'effraction? [/citation] ça dépend de votre contrat

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés